



Protection de captages dans l'Yonne

Qui fait quoi ?

L'eau est un bien commun indispensable à la vie. À l'échelle d'un territoire, la préservation de la ressource en eau est l'affaire de tous. Dans l'Yonne, nombre d'entre elles sont affectées par les pollutions, qu'il s'agisse de nitrates ou de produits phytosanitaires. L'exposition potentielle des populations à des risques sanitaires interroge la responsabilité des collectivités. Celles-ci ont en effet un rôle central à jouer, et chaque niveau de collectivité territoriale est concerné, de la commune à la région. Avec la loi Notre, les structures publiques de gestion collective (syndicats mixtes) et les EPCI à fiscalité propre (communautés de communes, d'agglomération, etc.), ayant dorénavant la compétence « eau potable », deviennent le pivot central des démarches de protection de captages. Des solutions existent et de nombreux organismes agissent déjà, soit directement, soit indirectement via l'appui aux collectivités dans ces démarches.

➤ Préserver et gérer la ressource en eau

Les structures responsables des captages destins à la production d'eau potable

Les communes ou les structures intercommunales (communautés, syndicats, etc.) responsables des captages destinés à la production d'eau potable sont les acteurs clés de la protection des ressources qu'elles exploitent : elles portent le projet et organisent la concertation avec les acteurs du territoire et les institutions, en lien étroit avec les structures responsables de l'alimentation en eau potable lorsqu'elles sont différentes.

Les structures porteuses de schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ou de contrats globaux

À une échelle plus large, les structures porteuses de SAGE ou de contrat ont pour mission d'organiser la gestion concertée de l'eau entre tous les acteurs du bassin versant concerné.

Le SAGE est un document élaboré autour d'un projet de gestion concertée de l'eau par les acteurs locaux (élus, usagers, associations, représentants de l'État, etc.) réunis

au sein de la commission locale de l'eau (CLE). Il doit être compatible avec le SDAGE.

Le contrat global est un outil partenarial développé par l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Issu d'un accord entre les acteurs intéressés, il permet la réalisation d'un programme d'actions volontaires à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente. Il peut venir en déclinaison du SAGE.

Contacts :

Syndicat mixte du bassin de l'Armançon :
Julie Berthou, animatrice du SAGE de l'Armançon
sage@bassin-armancon.fr

Communauté d'agglomération de l'Auxerrois :
Xavier Antoine, animateur du contrat global Yonne moyenne
x.antoine@agglo-auxerrois.fr

Fédération des eaux de Puisaye Forterre :
Marie Douane, animatrice du contrat global Loing amont
rivieres@repf.fr

Parc naturel régional du Morvan :
Maria Galiana et Laure Jouglard, animatrices du contrat global Cure-Yonne
maria.galiana@parcdumorvan.org
laure.jouglard@parcdumorvan.org

➤ Assurer la cohérence des actions de l'amont à l'aval

Les agences de l'eau

Les agences de l'eau accompagnent financièrement les collectivités dans leurs actions en faveur de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques. En déployant des moyens financiers et des outils d'expertise adaptés, elles s'assurent du bon déroulement du schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE). Celui-ci définit les orientations pluriannuelles (6 ans) de la protection et de la gestion des ressources à l'échelle du grand bassin hydrographique : Rhône Méditerranée Corse, Loire-Bretagne et Seine-Normandie pour les trois grands bassins hydrographiques qui couvrent la Bourgogne-Franche-Comté.

Elles impulsent une politique d'aménagement et de gestion des eaux dans le cadre des SAGE, déclinaisons locales du SDAGE, et initient des démarches concertées en faveur

de la gestion de l'eau (contrats de milieux) ainsi que des outils spécifiques comme les contrats globaux. Plus particulièrement sur les captages, elles financent certaines actions relatives aux bassins d'alimentation de captages (BAC) considérés comme prioritaires dans les SDAGE.

L'Yonne est principalement concernée par l'agence de l'eau Seine-Normandie (direction territoriale Seine-amont).

Contacts :

Emilie Rosselin, chargée d'opérations Agriculture (21, 89) rosselin.emilie@aesn.fr

Sophie Morvannic-Hébert, chargée d'opérations Collectivités morvannic-hebert.sophie@aesn.fr

David Dubois, chargé d'opérations Collectivités (Armançon) dubois.david@aesn.fr



➤ Protéger la santé des populations et l'environnement : les services de l'État

Les directions régionales

L'Agence régionale de la santé (ARS) est chargée de définir et mettre en œuvre la politique régionale de santé, en coordination avec les partenaires de ses territoires et en réponse aux besoins de santé de la population. Elle agit sur le champ de la santé dans sa globalité : prévention et promotion de la santé, veille et sécurité sanitaires, organisation de l'offre de soins et de la prise en charge médico-sociale. Elle est l'interlocuteur unique de tous les acteurs de santé en région.

Les actions en faveur de la protection de la ressource en eau sont définies dans le cadre du code de la santé publique et du plan régional santé environnement (PRSE).

Contact :

Bruno Maestri, adjoint au directeur du département santé-environnement

bruno.maestri@ars.sante.fr



Les directions départementales

L'unité santé-environnement de l'Yonne de l'ARS est chargée, en application du code de la santé publique, par délégation du préfet :

- de l'instruction des procédures de mise en place des périmètres de protection des captages (déclarations d'utilité publique) ;
- des procédures d'autorisation de traitement et de distribution d'eau;
- de l'organisation et de la mise en œuvre du contrôle de la qualité des eaux de consommation.

Cette dernière action vise notamment à s'assurer que les limites de qualité fixées par la législation sont respectées en tout point du territoire, mais aussi à vérifier que les responsables concernés mettent en œuvre toutes les mesures nécessaires pour maintenir en permanence une eau de qualité conforme au robinet du consommateur.

Contact :

Bruno Bardos, ingénieur de l'unité territoriale santé-environnement de l'Yonne

bruno.bardos@ars.sante.fr

Le pôle « eau et milieux aquatiques » du service « Biodiversité Eau Patrimoine » de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) a en charge le respect des politiques de l'eau définies notamment dans le cadre de la DCE et déclinées par l'État français. Il coordonne l'action des services de l'État et de ses établissements publics et participe aux suivis des états qualitatifs et quantitatifs des eaux souterraines et superficielles en vue d'évaluer l'atteinte de leur bon état.

Contact :

Adeline Perronneau, chargée de mission pollutions diffuses

adeline.perronneau@developpement-durable.gouv.fr

Le Service régional de l'alimentation (SRAI) de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) pilote le plan Ecophyto 2 et en coordonne les actions en région, en collaboration avec la **Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté**. Ce plan, issu du Grenelle de l'environnement, a pour ambition de réduire l'usage des pesticides en zones agricoles et non agricoles.

Contacts :

Anne Rabault, cheffe du pôle « environnement contrôles », DRAAF

anne.rabault@agriculture.gouv.fr

Pauline Murgue, animatrice Ecophyto, Chambre régionale d'agriculture

pauline.murgue@bfc.chambagri.fr

La Direction départementale des territoires de l'Yonne (DDT 89), et plus spécifiquement, l'unité ressources en eau et pollutions diffuses (UREPD), accompagne les maîtres d'ouvrages dans la mise en place de démarches préventives visant à reconquérir la qualité de la ressource en eau sur leurs captages.

Elle apporte un appui tout au long du projet, et ce dès la définition du bassin d'alimentation de captage (BAC). Elle participe ainsi aux comités de pilotage locaux afin d'assurer la mise en place d'une gouvernance adaptée, l'élaboration d'un plan d'actions répondant aux enjeux du territoire ainsi que l'évaluation des changements de pratiques réalisés par les acteurs locaux.

Sur les BAC prioritaires et sur la base des actions élaborées localement, elle propose et met en œuvre des arrêtés de programmes d'actions d'application volontaire susceptibles de devenir obligatoires si les engagements des acteurs concernés s'avéraient insuffisants, conformément à l'article R-114-8 du Code Rural. Le service de l'économie agricole (SEA) instruit, lui, les dossiers d'aides des mesures agricoles.

Contact :

Julien Labeth, responsable de l'unité ressources en eau et pollutions diffuses

ddt-sefren-eau@yonne.gouv.fr

➤ Appuyer les collectivités prioritaires dans leurs démarches

Le Conseil départemental de l'Yonne

Le Conseil départemental assure une assistance technique spécialisée "eau" en direction des collectivités dans le cadre de la protection des captages via le Service d'animation territoriale en eau potable (SATEP). Celui-ci intervient auprès des collectivités en charge de la production de l'eau pour les assister dans la réalisation d'études de bassin d'alimentation de captage (BAC) et la mise en place de mesures axées sur la prévention des pollutions diffuses. Ses missions sont :

- Accélérer le déploiement des études BAC et en assurer le suivi technique ;
- Sensibiliser, informer et communiquer sur les études BAC ;

- Assurer la cohérence des programmes d'action portés par les collectivités compétentes en matière de production d'eau potable ;
- Suivre l'efficacité de l'application des mesures du programme d'actions ;
- Assister les maîtres d'ouvrage pour la mise en œuvre des études et la mise en place des actions de prévention non agricoles (techniques alternatives à l'utilisation de désherbants, etc.).

Contact :

Patrick Sarrazin, hydrogéologue

patrick.sarrazin@yonne.fr

03 86 34 61 31

➤ Coordonner et animer les actions agricoles

La Chambre d'Agriculture de l'Yonne

La Chambre d'agriculture de l'Yonne intervient auprès des élus locaux dans la gestion de l'espace rural, et auprès des agriculteurs pour le développement de systèmes agricoles compatibles avec la qualité de l'eau.

Elle fait le lien entre les différents acteurs économiques agricoles des territoires. Son département environnement, territoires et terroirs accompagne les agriculteurs dans la conception et la mise en œuvre d'actions en faveur de la protection de la qualité de l'eau, dans le cadre des programmes issus de la concertation locale. Sa mission d'assistance et de conseil à la contractualisation des mesures agro-environnementales (MACMAE) assure :

- la coordination départementale des opérations de protection de la qualité de l'eau potable dans les bassins d'alimentation de captage (BAC) prioritaires ;
- l'accompagnement collectif et individuel des agriculteurs impliqués dans des programmes d'actions dans les BAC prioritaires ;
- la mobilisation, auprès des agriculteurs, de conseillers spécialisés de la Chambre d'agriculture (agronomie, agriculture biologique, élevage, viticulture, pédologie...) ;
- le suivi des agriculteurs engagés dans les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) localisées.

Contacts :

Edith Foucher, responsable du département environnement, territoires et terroirs
e.foucher@yonne.chambagri.fr

Tiphaine Trousson, animatrice MACMAE
t.trousson@yonne.chambagri.fr



Le réseau bio

BIO BOURGOGNE est une association régionale qui promeut et développe depuis plus de 30 ans, avec les Groupements d'AgroBiologistes départementaux (GAB), l'agriculture biologique en Bourgogne. En répondant aux besoins et aux attentes des acteurs impliqués dans le développement de l'agriculture biologique, elle accompagne les producteurs et les territoires dans la mise en place de systèmes et de filières biologiques cohérents, durables et solidaires. Elle a pour mission principale le développement de l'agriculture biologique, par l'accompagnement des producteurs en conversion, le conseil technique et la promotion de l'AB.

A l'échelle de la nouvelle région, BIO BOURGOGNE travaille en collaboration et de façon concertée avec Interbio Franche-Comté dont l'objet est le même que BIO BOURGOGNE pour la Franche-Comté.

Le GAB de l'Yonne, ou GABY, est la porte d'entrée des agriculteurs, collectivités et institutions pour le département de l'Yonne. Son rôle est principalement d'informer et de défendre les agriculteurs bio, de les représenter auprès des pouvoirs publics et des organisations régionales. Le GABY permet la mise en réseau des agriculteurs bio et appuie l'organisation de manifestations pour la promotion de la bio.

Contact :

Florestan Bargain, animateur territorial dans l'Yonne

florestan.bargain@biobourgogne.org



• BIO BOURGOGNE •

Accompagner la maîtrise du foncier

La Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER)

Les SAFER jouent un rôle majeur dans l'aménagement du territoire rural à travers les études qu'elles mènent (veille foncière, étude de mobilité foncière...) et jusqu'à la réalisation d'opérations foncières (animation, acquisition à l'amiable et par préemption, stockage, revente, échanges...). Les grandes missions d'une SAFER sont :

- dynamiser l'agriculture et les espaces forestiers et favoriser l'installation des jeunes agriculteurs ;
- protéger l'environnement, les paysages et les ressources naturelles ;
- accompagner le développement de l'économie locale ;
- assurer la transparence du marché foncier rural.

Contact :

Joël Sabatier, directeur départemental Yonne
j.sabatier@saferbfc.com



Terre de Liens

L'association **Terre de Liens Bourgogne Franche-Comté** participe à recréer une responsabilité individuelle et collective pour la préservation des terres agricoles. Grâce à ses structures de finance solidaire, elle a une action de maîtrise foncière sur le long terme et permet ainsi l'installation de paysans et le développement d'une agriculture biologique et citoyenne.

Elle agit concrètement en accompagnant des projets de territoires et en nouant des partenariats avec les collectivités. Terre de Liens est le premier signataire de Baux Ruraux Environnementaux (BRE) en France et a acquis une véritable expertise en la matière. L'association propose un accompagnement à la rédaction de BRE auprès des collectivités, afin de favoriser les pratiques respectueuses du sol, de l'eau et de la biodiversité

Contact :

Orianne Guillou, chargée de mission
o.guillou@terredeliens.org



Accompagner la réduction des produits phytosanitaires

La Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (FREDON)

La **FREDON de Bourgogne** accompagne les collectivités et les conseille pour réduire l'usage des produits phytosanitaires. Elle évalue les risques induits par l'utilisation de ces produits et met en place des actions permettant de limiter leur utilisation en zones non agricoles. Ainsi, elle aide les collectivités dans le changement de leurs pratiques d'entretien des espaces communaux par la mise en place de plans de désherbage et de gestion différenciée des espaces verts. Elle forme également les agents communaux aux bonnes pratiques de traitement et à l'utilisation de techniques alternatives. Enfin, elle appuie les collectivités à valoriser les démarches engagées et les évolutions d'entretien via une charte d'entretien des espaces publics.

Contacts :

Marie Charlotte Paput, responsable environnement
mc-paput@fredon-bourgogne.com



Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté

La réduction des pesticides est un axe essentiel de la politique de développement durable de la **Région Bourgogne-Franche-Comté**. Les pollutions diffusent ayant un impact sur les milieux aquatiques, des aides sont proposées pour la gestion des cimetières sans pesticides et aux exploitations agricoles.

Pour plus de détails :

www.bourgognefranchecomte.fr/



Cette fiche pratique a été réalisée par :



Dans le cadre du :



Financé par :



Contact :

Marie Poignant, chargée de mission, m.poignant@alterrebfc.org